

# Contributions 2024-2025

en soutien  
des entreprises





# Compétitivité

## Difficultés économiques des entreprises

Accompagnement soutenu des CST et des entreprises en activant des « accords de mesures urgences ».

### Bilan

**55**

accords territoriaux « mesures d'urgence » signés depuis 2024. 10 régions concernées.

En 2025

**10,2 M€**

engagés pour

**1 287**

entreprises et

**9 900**

salariés formés

En 2026,

budget prévisionnel métallurgie préservé de

**10,5 M€**

dans un contexte de fortes tensions budgétaires Opco 2i.

## Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

À la suite des actions « renforcées » de lobbying menées par l'UIMM auprès des pouvoirs publics, création de « l'APLD rebond » par la loi de finances de 2025 (+ décret du 14 avril 2025), activable par accord de branche, pour se substituer à la fin du dispositif APLD.

Dans la foulée, signature d'un accord APLD dans la métallurgie le 18 avril 2025 pour permettre aux entreprises concernées par des difficultés économiques de s'emparer du dispositif par document unilatéral (donc sans avoir à négocier d'accord au niveau de l'entreprise).

### Bilan T3/2025

125 demandes d'indemnisation d'entreprises en moyenne par mois, concernant au total + de 6 000 salariés. Soutien de l'UIMM auprès des DRIEETS pour « assouplir » les positions administratives et soutenir certains dossiers d'entreprises en situation « critique ».

## Actions destinées aux industriels du réseau

En 2025, un budget total de

**473 k€**

a été attribué par la CAT à 22 CST pour financer des actions d'animation auprès de 5 174 entreprises.

Par ailleurs, animation par l'UIMM d'une communauté de 55 développeurs industriels et suivi actif de dossiers spéciaux : tarifs douaniers US, dossiers ADEME, ...

## MACF

Le MACF devait initialement s'appliquer, comme les procédures douanières, à toutes les importations d'une valeur supérieure à quelques dizaines d'euros.

À la suite de l'action d'influence renforcée de l'UIMM, ce seuil en valeur a été remplacé par un seuil en tonnage. Le seuil de 50 retenu par la Commission européenne a permis à 90% des entreprises concernées d'être exonérées de déclaration MACF.

# Assurance chômage

Participation « active » de l'UIMM à la signature des accords interprofessionnels du 14 novembre 2024 et du 25 février 2026.

## Objectifs réussis :

Réduire les dépenses du régime (+ de 60 milliards de dette en 2026) ; accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, maintenir dans l'emploi les salariés expérimentés et réduire les cotisations employeurs : diminution de la cotisation employeur de 4,05% à 4% de la masse salariale depuis le 1er mai 2025.

## Par ailleurs :

Maintien de l'exception du bonus / malus pour les entreprises de la métallurgie ; réduction de la durée d'indemnisation post rupture conventionnelle ; nouvelle pression mise sur le statut des frontaliers.

## PLFSS 2026

Grâce à un travail d'influence renforcée auprès des administrations centrales, des cabinets ministériels et des parlementaires, l'UIMM a contribué à faire évoluer des projets de texte pour défendre les intérêts des entreprises.

Elle a notamment obtenu la suppression d'une mesure de majoration des cotisations sur l'intéressement et la participation des salariés, et une évolution, favorable aux entreprises de la métallurgie, du barème des allègements généraux sur les cotisations sociales : création du bandeau industrie.

## Environnement

Des actions d'influence ont été menées intensivement pour préserver les intérêts des entreprises

### Exemple :

Décret d'application de la «loi industrie verte» en juillet 2024 : allègement de la procédure d'autorisation environnementale ; adaptation des mesures de mise à l'arrêt ; mise en sécurité en cas de cessation d'activité ICPE ; suppression des garanties financières,...  
Agents chimiques dangereux : surtransposition de VLEP évitée dans le cadre de la transposition de directive et arrêté relatifs à la demande d'analyse de matières circonscrit à des cas de suspicion de « présence avec un risque élevé »...

## Electricité

Outre les nombreux accompagnements directs des entreprises à la négociation ou renégociation de leurs contrats (liste des entreprises concernées non diffusable), l'UIMM, en coordination avec France Industrie, a obtenu que les accises pour l'électricité restent comprises entre :

▶ 0,5 et 7,5€/ MWH

pour les industriels électro-intensifs de notre secteur alors que, pour les autres industriels, le tarif moyen est de :

▶ 26,58€/MWH

▶ et 30,85€

pour les ménages et les entreprises reliées au réseau basse tension.



## Eau

**Dans le cadre des arbitrages budgétaires, une réforme destinée à améliorer les systèmes d'assainissement de l'eau a été activée.**

Dans ce cadre, la volonté exprimée par les politiques est de mettre principalement à contribution les entreprises industrielles en leur imposant des hausses moyennes de 100% de leurs redevances.

En coordination avec le Medef, la FENARIVE et France Industrie, il avait été obtenu auprès des Sénateurs un lissage sur 3 ans afin de pouvoir amortir dans le temps la durée les hausses décidées.

À défaut d'avoir pu maintenir cet étalement en raison de l'application de l'article 49.3 qui ne l'a finalement pas intégré dans le texte final, une négociation a été ouverte par voie réglementaire sur des dispositifs d'aide.

## RSE

Depuis plusieurs années, une démarche pragmatique, structurante et de terrain a été engagée par l'UIMM au service de la performance industrielle.

À ce jour, le bilan des actions engagées est encourageant : les entreprises impliquées dans la démarche sont convaincues de son bien-fondé et de sa pertinence.

Celle-ci est aujourd'hui saluée ou identifiée par de grandes entreprises, comme Naval Group, Numalliance, Framatome, ArcelorMittal, Saint Gobain Distribution, ORANO, des acteurs majeurs de l'aéronautique et de grandes banques (ex : Crédit Mutuel).

D'autres acteurs présents sur ces enjeux se montrent actuellement intéressés par ces actions. Concrètement, ce sont 1 600 chartes qui ont été délivrées en 4 ans (2022-2025) dont 2/3 délivrées en 2024-2025.

Sept labels RSE ont été délivrés ou sont en cours de délivrance au T1/2026.

**En parallèle, dans les territoires :**

Création d'une École RSE pour accompagner au mieux les entreprises

Lancement et animation d'une communauté RSE composée de 174 conseillers formés

Programmation de sessions de formation via Campus.

## RSE - soutien des actions du réseau



**En 2025, un budget total de 910 k€** a été attribué par la Commission des Actions Territoriales (CAT) à 32 CST pour financer des actions en faveur de la RSE auprès de 7 281 entreprises.

## Observatoire trimestriel des prix des métaux

Fourniture tous les 3 mois aux entreprises adhérentes d'une publication qui commente la conjoncture du marché du cuivre, du nickel et de l'acier et fournit des prévisions à 3-6-9 mois pour les éclairer dans leurs décisions de commande.

Grâce à l'activation d'instruments économétriques sophistiqués, ces publications de l'UIMM sont uniques sur le marché.

**Au cours de ces derniers mois, les prévisions ont été pleinement validées pour le nickel et pour l'acier.**

## Aides à la décision et compréhension des enjeux

**Contributions de Frédéric Gonand, conseiller économique de l'UIMM et professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine PSL.**

Interventions thématiques mensuelles au Conseil de l'UIMM :

- Quel avenir pour l'hydrogène dans l'industrie ?
- Implications économiques de la crise iranienne
- Effets économiques de l'IA générative...

Vidéos online sur la chaîne Youtube de l'UIMM, notes mensuelles à disposition des entreprises, conférences en AG/CST, chroniques régulières dans l'Opinion pour défendre les intérêts de l'industrie.

## IRT/ITE

**Préservation du financement des instituts de recherche technologique et des instituts de transition écologique (IRT/ITE) dans le cadre de France 2030.**

Le PLF voté par le Sénat prévoyait une baisse de 1,15 milliard d'euros en crédits de paiement et de 450 millions d'euros en autorisations d'engagement sur la mission «Investir pour la France de 2030».

Le texte finalement promulgué a ramené la baisse des crédits de paiement à 1,1 milliard d'euros et a, surtout, rétabli les 450 millions d'euros en AE.

Ce rétablissement partiel répond, à court terme, à une préoccupation exprimée de longue date par les acteurs de la recherche et de l'innovation (et relayée via CST Lorraine, Rhône, Occitanie notamment...). Entre 2010 et 2024, les IRT/ITE ont permis le transfert de plus de 700 technologies vers l'industrie.



# Emploi

## Entretien professionnel

L'UIMM a activement contribué à simplifier et sécuriser les entreprises dans la mise en œuvre des entretiens professionnels.

En signant l'Avenant du 13 décembre 2024 sur l'emploi et la formation, les entreprises de la métallurgie ont la possibilité d'aménager la périodicité de ces entretiens : 2 sur 6 ans au lieu de 3 sur 6 ans prévus par la loi.

Par ailleurs, l'UIMM a activement contribué aux négociations interprofessionnelles ayant abouti à l'ANI du 25 juin 2025, qui assouplit définitivement le calendrier des entretiens à compter d'octobre 2026, avec une périodicité des entretiens tous les 4 ans ; contre tous les 2 ans à ce jour.

Ces aménagements offrent davantage de souplesse aux entreprises dans la gestion des parcours professionnels de leurs salariés et permet d'éviter la pénalité de 3 000 € par salarié (abondement correctif du CPF) en cas de non-respect de l'obligation.

## Recrutements

Pour faire face aux besoins des entreprises adhérentes, le site l'industrie-recrute.fr monte bien en puissance ces 5 dernières années.

En 2025, le site collecte environ

**40 k**  
offres/an

et réunit plus de

**500 k**  
candidatures

Depuis 3 ans, la nomination du site par le journal Les Echos au palmarès des meilleurs jobboards confirme désormais sa place centrale dans l'écosystème national du recrutement.

Des partenariats ont été également activés, avec efficacité, avec les structures publiques de l'Emploi (France Travail, Apec, AGEFIPH) et privés (Hellowork, Indeed, Météojob).

## Handicap

L'UIMM a activement contribué à atténuer la fin de l'écrêtement et la fin des dépenses déductibles au titre de la contribution handicap des entreprises soumises à l'obligation d'emploi.

Un Décret du 24 décembre 2025 relatif aux dépenses déductibles de la contribution annuelle a prolongé jusqu'au 31 décembre 2029 les dépenses déductibles au titre du partenariat avec les associations ou les organismes œuvrant pour la préservation des emplois de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, l'Accord du 31 mars 2026 dote les entreprises, sans créer d'obligation nouvelle, d'outils concrets pour diversifier les recrutements, accompagner la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap avec pour objectif l'atténuation de leur contribution handicap.

## Transitions et reconversions professionnelles

Afin de simplifier et sécuriser les entreprises dans le cadre de leur politique de mobilités professionnelles, l'UIMM a activement participé à la signature de l'ANI du 25 juin 2025.

Plusieurs avancées significatives pour les entreprises sont en cours de mise en œuvre :  
Nouveau dispositif simplifié et unifié de reconversion professionnelle, hors licenciement économique :

1 dispositif à la main de l'entreprise : période de reconversion ; 1 dispositif à la main du salarié : période de transition professionnelle.

Financement mutualisé avec dotation Opco2i préservée au poids des salariés couverts ; Rupture sécurisée de contrat de travail pour les entreprises de départ ; Exonération de l'application des dispositions du licenciement économique pour les reconversions professionnelles (ruptures collectives à la main des entreprises).

## Soutien aux actions du réseau

En 2025, un budget total attribué par la CAT

**472 k€**

à **24 CST** pour financer des actions en faveur de l'emploi

auprès de **2 620 entreprises**

En 2025, un budget total attribué par la CAT

**427 k€**

à **15 CST** pour financer des actions en faveur de la mixité

auprès de **2 200 entreprises**

&



# Formation

## CFAI - soutien aux investissements

À la création de l'Opco2i en 2020, l'UIMM a défendu la mise en place du soutien aux investissements des CFAI industriels.

Depuis 2020

**755**  
dossiers soutenus

pour

**222 M€**  
de subvention

dont

**165,6 M€**  
au profit des CFAI

dont

**43**  
projets pluriannuels  
accompagnés

pour attirer et former des jeunes destinés à être recrutés par les entreprises.

## Apprentissage

**En 2019, 15% des entreprises de la métallurgie employait au moins un alternant.**

Ayant contribué activement à la mise en place d'une politique publique de soutien financier, doublée d'une politique paritaire métallurgie de financement des contrats d'apprentissage, c'est 1 entreprise sur 3 au sein de la branche qui emploie au moins 1 alternant en 2025, soit 2 fois plus que tous les secteurs confondus. Dans ce cadre, les Pôles formation UIMM forment 25% des alternants de la Branche. Directement ou en partenariat, ils forment 18 000 apprentis en 2025 (34 000 en stock).

Dans un contexte budgétaire contraint, un lobbying renforcé de l'UIMM pour préserver la politique nationale en faveur de l'apprentissage a été activé en 2025.

Au titre de la LF et de la LFSS 2026 : maintien de l'aide exceptionnelle à l'embauche des alternants pour toutes les entreprises quelle que soit sa taille ; conservation du régime social propre aux apprentis (exonération des cotisations salariales).

Dans le cadre des actions de soutien à l'apprentissage menées par la branche, signature de l'Avenant Emploi-Formation du 13.12.2024 visant l'élargissement des certifications professionnelles éligibles à l'apprentissage à titre expérimental avec la création des titres paritaires à finalité professionnelle (TPM).

# Association nationale des Pôles formation UIMM

Destinée à contribuer à la compétitivité des entreprises adhérentes et à la pérennité des Pôles formation UIMM pour continuer à assurer une offre de formation professionnelle et à proximité, l'association a été créée en 2022 par décision du Conseil de l'UIMM.

À ce jour, **93% des centres de formation, soit 28 sur 30, adhèrent à cette association.**



## Bilan

### Grands comptes

en 2025 et T1/2026



### Achats : fonctionnement



### Achats : Investissement

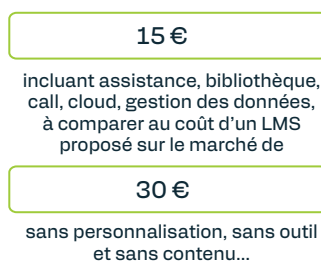


### Pédagogie et Digital

Mutualisation de la plateforme LMS de ressources pédagogiques EASI et équipe digitale



### Coût par utilisateur actif



## CQPM enregistrés au RNCP pour 5 ans

Afin de gagner en visibilité avec une reconnaissance de l'Etat et d'avoir accès aux financements, l'UIMM s'est donné pour objectif de permettre aux entreprises d'accéder aux certifications professionnelles correspondant aux métiers de la métallurgie.

Pour mémoire, 42 CQPM étaient enregistrés en 2019 au RNCP et de nouvelles règles d'enregistrement très exigeantes sont posées par France Compétences.

Après de nombreuses actions d'influence auprès des principaux acteurs de l'emploi en France, les CQPM / TPM sont systématiquement enregistrés pour des durées maximales de 5 ans, et plus de 100 CQPM sont désormais inscrits au RNCP.

## CAP usinage

Ayant pris acte du refus de l'Éducation Nationale de lancer des travaux de création du CAP usinage au motif que les entreprises ne « recrutaient pas sur le niveau CAP mais à partir du niveau Bac... », l'UIMM a engagé de nombreuses actions d'influence auprès de la Dgesco et des Ministres successifs de l'EN qui ont conduit au lancement de travaux menés en 2025.

**La formation CAP usinage sera finalement ouverte en septembre 2026.**



## VAE et financement des frais de certifications

L'UIMM s'est donné pour objectifs de permettre aux entreprises de faciliter leur accès aux certifications professionnelles de la branche et d'œuvrer pour une prise en charge financière des frais de certification dans les projets de VAE.

Lors de la création du dispositif VAE en 2002, il n'était pas possible de viser des certifications professionnelles. En 2024, l'UIMM a activement œuvré pour que la Branche soit intégrée dans l'expérimentation du nouveau dispositif «France VAE».

**Résultats : près de 50 dossiers** visant des CQPM ont été mis en œuvre sur la période d'expérimentation courant de 07.2024 à 07.2025.



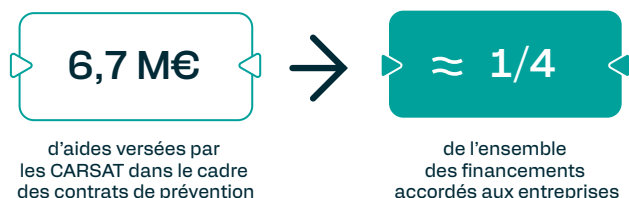
# Santé - conditions de travail

## Branche AT-MP

Au sein de la branche AT-MP, l'UIMM assure au nom du MEDEF la présidence de la CAT-MP et du CTN-A.

L'UIMM s'est particulièrement mobilisé en 2025 pour faire la promotion des aides financières à la prévention versées par les CARSAT.

Les entreprises de la métallurgie ont bénéficié de :



## Qualité de vie et conditions de travail

Depuis la fin de l'année 2024, l'UIMM a déployé avec succès l'accord de branche du 7 février 2022 relatif à la santé sécurité au travail et la QVCT, notamment via la réalisation d'une enquête QVCT auprès de 1 200 entreprises adhérentes et l'organisation d'un colloque paritaire sur la QVCT.

Les travaux engagés en 2026 aboutiront avant la fin de l'année à la publication d'un guide pratique de mise en œuvre d'une démarche QVCT, à destination des TPE-PME, et à l'élaboration d'un CCPM de branche, dédié à la SST et la QVCT.

# RH



## Plan de développement des compétences

▶ 223 collaborateurs formés

facilitation, co-développement, posture partenaire adhérent, pratiques RH.

## Animation du réseau des grands Groupes

Programmation de réunions trimestrielles et animation de groupes de travail. Ex : Parcours, transparence salariale, absentéisme ...



## Animation d'une communauté de 56 référents / CST

Co-construction des ateliers et des outils.

## Accompagnement RH

Par l'intermédiaire de la CAT, 29 dossiers proposés par les CST ont été financés en 2025 pour un budget total de 950 k€ pour le compte de 7 057 entreprises bénéficiaires.

## Lutte contre l'absentéisme

Avec le développement de la téléconsultation et la possibilité d'obtenir des arrêts maladie en ligne, les sites proposant des arrêts maladie en ligne se multiplient.

Si certaines plateformes de téléconsultation sont légitimes, certains sites frauduleux ont été fermés sous l'impulsion de l'UIMM et avec le soutien de l'Etat.

Dans le cadre du régime Cœur Industrie, l'initiative a également été prise de pouvoir permettre, à partir de S2/2026, aux entreprises adhérentes de faire appel à des professionnels de santé (chiropracteurs) pour mieux accompagner les salariés souffrant de TMS.

Enfin, sur les 12 derniers mois, une dizaine d'ateliers RH ont été organisés avec succès pour les entreprises qui souhaitent diminuer leur absentéisme : retours d'expériences, bonnes pratiques.

## Offre RH syndicale

56

ateliers RH animés

+30

territoires

+650

entreprises adhérentes

Thèmes : mobilisation des collaborateurs en cas de fluctuation d'activité, gestion des emplois et des compétences, management, absentéisme, mixité, reconnaissance, rémunération, Pay transparency, senior, IA dans la fonction RH et marque employeur...



# Rémunération et avantages sociaux

## SMH 2026

Revalorisation de +0,86%

+ 1,2%

+ 1,7%

Inflation moyenne  
projetée au moment  
des négociations

(à fin mars 2026)  
Inflation moyenne  
réelle

## Santé / Prévoyance

### Pas d'évolution tarifaire depuis 2023.

Le régime de branche santé / prévoyance de la métallurgie (Cœur Industrie) est en bonne situation financière, ce qui a permis de ne pas augmenter, depuis sa création en 2023, les cotisations perçues auprès des entreprises adhérentes à ces dispositifs.

Pour mémoire, sur la même période, les cotisations des contrats collectifs en santé / prévoyance ont augmenté en moyenne de 6% par an.

**Partage de la valeur :**  
**Intéressement, Participation,**  
**plan d'Épargne**  
**Interentreprises (PEI), plan**  
**d'Épargne retraite collectif**  
**interentreprises (PERECOI)**

Après 18 mois de négociation, conclusion le 20.02.2026 de 5 accords de branche, portant transposition de l'accord national interprofessionnel du 29.11.2023 relatif au partage de la valeur. L'UIMM a doté les entreprises, sous forme d'une boîte à outils d'un dispositif facultatif, complet, attractif, simple d'accès et lisible afin d'aider les PME qui le souhaitent à mettre en place des dispositifs de partage de la valeur et de pouvoir bénéficier d'une formule de participation dérogatoire à la formule légale.



# Attractivité – Image de l'industrie

## Baromètre Ipsos 2025 sur l'image globale de l'industrie

Les actions menées depuis 2017 par le réseau des CST et de l'UIMM nationale ont fait bouger les lignes de l'opinion.

L'image de l'industrie progresse et passe devant le secteur des services. 65% des Français ont une bonne image de l'industrie (60% en 2023 et 47% en 2019).

L'intérêt pour le travail effectué dans une entreprise industrielle progresse nettement : 57% contre 47% en 2024.

## Promotion des offres d'emploi cœur de métiers : usinage, soudage, chaudronnerie, maintenance

Les campagnes digitales  
actionnées par l'UIMM  
ces derniers mois ont permis

18 600  
candidatures

en 2024

&

18 700  
candidatures

en 2025

## Actions en faveur de la mixité : Permettre que les femmes parlent aux femmes...

Sur le jobboard l'industrie-recrute, les candidates représentent 28% des candidatures ; mais seulement 9% des candidates postulent aux offres cœur de métier de la métallurgie.

Un vivier de 80 ambassadrices a été créé pour témoigner de leurs parcours et de leurs responsabilités exercées au quotidien auprès de jeunes filles ou de

femmes en recherche d'emploi ou en reconversion par l'intermédiaire de centaines d'actions partout en France.

Une campagne digitale #TuAsTaPlace a été activée : 242 000 visites en 2025 sur le site dédié et 4 millions de vues pour une centaine de publications.

## Soutien des actions du réseau en faveur de la mixité

En 2025, un budget total de 427 k€ a été attribué par la CAT à 15 CST pour financer des actions en faveur de la mixité auprès de 2 200 entreprises.

## Communication digitale #Fiersdefaire auprès des jeunes, et de leurs parents



**130 000 abonnés** sur les comptes sociaux de l'UIMM : Instagram, Tiktok et Facebook.



**340 publications** en 2025 sur les comptes sociaux de l'UIMM totalisant plus de 26 millions de vues.

## Compétition Worldskills

Depuis plusieurs années, l'UIMM s'est engagée dans une politique volontariste visant à faire de la compétition Worldskills une vitrine d'excellence et de communication sur les métiers de la métallurgie.

**Trois nouveaux métiers ont été introduits dans le pôle industrie de la compétition :**

Maintenance industrielle

Fabrication additive

Industrie 4.0

Lors des finales nationales 2025 à Marseille, 15 métiers industriels étaient en compétition et en démonstration auprès de 40 000 visiteurs, dont 25 000 scolaires.

## Résultats 2025

### Finale nationale

**61 médaillés**

dans 15 métiers

**12 Or**  
**2 Or Parcours+**  
**12 Argent**  
**14 Bronze**  
**1 Bronze Parcours+**  
**20 Excellence**

sur 90 compétiteurs  
provenant du réseau UIMM

### Finale européenne

**7 médaillés**

**1 Or**  
**6 Excellence**

sur 9 compétiteurs  
provenant du réseau UIMM  
dont le titre de « Best in Europe » en Fraisage.

### Finale mondiale

En 2026, la finale mondiale aura lieu à Shanghai :

**7 compétiteurs**

représenteront 6 métiers  
de la métallurgie

CAO-ingénierie mécanique, fabrication additive,  
intégration robotique, maintenance aéronautique,  
maintenance industrielle, tournage.

## Orientation scolaire

**Un partenariat actif avec l'Education nationale a été engagé depuis 2021.**

Sur l'année scolaire 2026/2027, des séances pédagogiques directement liées aux métiers de l'usinage, conçues en conformité avec le programme de technologie, seront mises en œuvre dans plus de 500 collèges volontaires, via des partenariats de proximité avec des établissements d'enseignement secondaire France entière : lycées pro, CFA industriels et écoles de production.

## Partenariat avec l'ONISEP

En 2025, plus de 1 600 jeunes scolaires ont suivi des webinaires (rencontres avec des pros) sur les métiers du soudage, de la chaudronnerie et de la fabrication additive.

Par ailleurs, 12 500 exemplaires de la publication Zoom Métiers conçue par l'Onisep en collaboration étroite avec l'UIMM sur nos familles de métiers, de la conception à la production en passant par la maintenance, sont diffusés en collèges et lycées, avec des relais dans les centres de documentation et d'orientation.



## Paquet omnibus simplification CSRD - devoir de vigilance

Une forte mobilisation de l'UIMM, du Medef, et de France Industrie ont permis des avancées notables des textes, même si, initialement leurs suppressions pures et simples étaient demandées :

seuil d'application à 1 000 salariés (au lieu de 250 salariés initialement)

reconnaissance du « cap in the value chain »

c'est à dire la possibilité pour les entreprises de moins de 1 000 salariés de refuser de fournir des informations allant au-delà des standards volontaires, afin de limiter les demandes d'information des grands donneurs d'ordre.

## Devoir de vigilance

Relèvement du seuil d'application aux entreprises de plus de 5 000 salariés (au lieu de 1 000) et allègement de la profondeur des obligations. Report de la transposition à juillet 2028.

## Favoriser la mobilité des travailleurs

Depuis de nombreuses années, le CEEMET et l'UIMM demandent l'uniformisation des formalités de détachement des travailleurs au sein de l'UE.

Actuellement, il y a autant de systèmes de déclaration de détachement que de pays membres de l'UE, ce qui crée de la charge administrative pour les entreprises.

La Commission européenne a répondu à cette demande en présentant, en novembre 2024, une proposition de règlement relative à un système unique de e-déclaration de détachement. La procédure législative est toujours en cours. Même si ce système sera facultatif, c'est un premier pas vers l'allègement de la charge administrative des entreprises en la matière.

## Éviter l'émergence de sujets débouchant sur des initiatives législatives préjudiciables à la compétitivité des entreprises

**Dans son programme de travail de 2019, la future présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'était engagée à répondre par un acte législatif, si le Parlement adoptait une résolution demandant le dépôt d'une proposition en ce sens.**

Elle a tenu sa promesse ce qui a, par exemple, entraîné la révision de la directive sur les Comités d'entreprises européens, ou encore la présentation d'un projet de directive concernant les stages (procédure en cours).

Fort de cet engagement, et sous l'impulsion des syndicats, le Parlement européen produit et adopte de nombreux rapports appelant la Commission européenne à légiférer sur divers sujets en matière sociale.

Avec l'ensemble du patronat, national et européen, l'UIMM s'est fortement mobilisée pour obtenir certains succès ; encore inimaginables quelques mois en arrière :

### Limitation de la sous-traitance (février 2026) :

Alors qu'un projet de résolution parlementaire appelait à limiter la sous-traitance à deux niveaux dans certains secteurs à risque, par la voie d'une directive, afin de lutter contre les abus en la matière et à mettre en œuvre la responsabilité solidaire dans toute la chaîne de sous-traitance, il a été obtenu la suppression de ces propositions grâce à une mobilisation de l'ensemble du patronat (CEEMET, Medef, Business Europe, ...) et à la publication d'une étude juridique solide par l'Institut européen des employeurs, dont l'UIMM est membre fondateur.

### IA au travail et management algorithmique (décembre 2025) :

Nous avons obtenu une atténuation d'un projet de rapport parlementaire appelant la Commission européenne à adopter une directive sur l'IA au travail et le management algorithmique. Le terme « législative » a ainsi été supprimé, ce qui a affaibli la portée de ce rapport.

La Commission a d'ailleurs répondu au Parlement, en mars dernier, de manière prudente sans s'engager sur la présentation d'une initiative législative et en rappelant qu'il existe déjà de la législation sur le sujet.

Des améliorations ont également été obtenues dans un rapport parlementaire relatif à la « transition écologique juste » et dans un autre concernant les restructurations.

Tous ces sujets sont susceptibles de revenir par le biais d'autres initiatives mais l'obtention de ces modifications importantes permet à l'UIMM et à l'ensemble du patronat de peser sur le débat.



[uimm.lafabriquedelavenir.fr](http://uimm.lafabriquedelavenir.fr)